



Comité des Fêtes – Freneuse 78

Concours jardins et balcons fleuris Freneuse

Inscription avant le 22 mai 2026

Monsieur Madame

Nom _____ Prénom _____

Email _____ Téléphone _____

Adresse (n°, rue, étage s'il y a lieu)

Je m'inscris dans la catégorie

- Jardin
- Balcon

Merci de nous indiquer toutes les informations qui nous permettraient de reconnaître votre jardin / balcon

Je souhaite m'inscrire au concours « Jardins et Balcons Fleuris de Freneuse » et je reconnais avoir pris connaissance du règlement

Date et signature

Merci de déposer ce bulletin à la Mairie de Freneuse – 89, rue Charles de Gaulle
Ou le scanner et l'envoyer par e-mail à : comitedesfetesfreneuse78@gmail.com

Une seule inscription par un même foyer et même adresse.

Les informations que vous nous communiquez au travers de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le comité des fêtes de Freneuse destiné à la gestion du concours « jardins et balcons fleuris ».

Les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires et doivent être renseignées pour nous permettre d'assurer le traitement.

Conformément à la réglementation sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données à caractère personnel vous concernant.

Nous accordons la plus haute importance à la protection de vos données personnelles. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le secrétaire du Comité des Fêtes – Freneuse.

Règlement Jeu Concours

Les Jardins et Balcons Fleuris de Freneuse
Organisé par le Comité des Fêtes – Freneuse
En partenariat avec la Médiathèque

Article 1 : Concours des jardins et balcons fleuris

Ce concours, organisé par Le Comité des Fêtes - Freneuse, est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il est ouvert à tous les habitants de Freneuse (excepté aux membres du jury), qui souhaitent contribuer à l'embellissement de la commune. Il a pour but de récompenser les actions menées en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie. Les personnes souhaitant concourir doivent s'inscrire, avant le 22 mai 2026. **Le concours est gratuit.**

Article 2 : Inscriptions

Toutes les personnes habitant Freneuse (78) peuvent concourir et s'inscrire à ce concours. Les bulletins d'inscription sont disponibles :

- sur le site internet du Comité des Fêtes -Freneuse : www.comite-des-fetes-freneuse78.fr
- sur demande, par e-mail : comitedesfetesfreneuse78@gmail.com
- à la Mairie de Freneuse

La date de clôture des inscriptions est **le 22 mai 2026**.

Lors de l'inscription, le participant doit accepter le règlement du concours. Une seule inscription pour un même foyer et même adresse ne sera acceptée.

Article 3 : Les membres du jury

Le jury est composé par 3 personnes. Le jury établit un classement, il est seul juge de la validité de l'attribution des prix.

Article 4 : Catégories

Elles sont au nombre de deux
Catégorie 1 : maisons avec jardin d'agrément,
Catégorie 2 : maisons ou immeubles avec balcons et/ou fenêtres fleuris sans jardin ;

Le jury ne pouvant pas entrer dans les jardins/balcons, il effectuera une pré-sélection à partir du domaine public ; ainsi jardins, balcons, fenêtres, façades, murs devront être **visibles de la rue**.

Article 5 : Critères de sélection

L'élément essentiel d'appréciation sera la **qualité plutôt que la quantité**.

Plusieurs critères d'appréciation entrent en ligne de compte

- Aspect général / propreté
- Densité du fleurissement
- Diversité / choix des végétaux
- Harmonie / contraste / couleurs

Notation : Chaque critère sera noté sur **5** points avec une note maximale de **20** points.

Article 6 : Déroulement du concours

Le jury établit le palmarès après la visite de tous les inscrits et en se basant sur la grille de notation préétablie pour **évaluer le plus objectivement** les différentes réalisations visibles de la voie publique.

Le jury procédera, de préférence fin mai, à l'évaluation du fleurissement. Les inscrits au concours ne seront pas informés du passage du jury.

Article 7 : Diplôme et Prix

Le meilleur de chaque catégorie se voit attribuer une récompense. En cas d'ex-æquo, c'est le participant qui a obtenu le plus de notes maximales qui l'emporte. En cas de nouvelle égalité, le raisonnement est poursuivi pour les notes inférieures.

Article 8 : Prix et remise des prix

A l'issue de la tournée du jury, un classement est établi par catégorie. Celui-ci est rendu public lors de remise des prix. Les participants recevront une invitation.

Les prix suivants sont instaurés :

PREMIER PRIX JARDIN FLEURI	→ Un bon d'achat d'un montant de 100€
PREMIER PRIX BALCON FLEURI	→ Un bon d'achat d'un montant de 100€
PRIX COUP DE CŒUR	→ Un bon d'achat d'un montant de 50€

La remise des prix aura lieu le **13 juin 2026 à 11h00, place Jean-Moulin**.

Article 10 : Droit à l'image

Le jury se réserve le droit de photographier les différents jardins, balcons, fenêtres, façades, et, murs pour une utilisation éventuelle de ces clichés dans les supports municipaux, la presse, ou pour une exposition. L'accord du propriétaire est acquis lors de son inscription. Les utilisations éventuelles ne seront pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée des participants

Article 11 : gestion des données

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement des données. Pour exercer ce droit : il vous suffit de contacter la Secrétaire du Comité des Fêtes, par e-mail : comitedesfetesfreneuse78@gmail.com (Plus de renseignements sur www.cnil.fr).

Article 12 : Engagement des participants

L'inscription au concours « jardins et balcons fleuris » implique l'acceptation des prescriptions contenues dans le présent règlement, ainsi que les décisions du jury.

Le présent règlement est tenu à la disposition des habitants sur demande auprès du Comité des Fêtes : comitedesfetesfreneuse78@gmail.com et est consultable sur le site du Comité des Fêtes : www.comite-des-fetes-freneuse78.fr